RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: FD997BD2-4847-4826-968F-0F5D77389FD7

A.V.G. ET CIE
Société civile immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : Lieu-Dit Lande de Laperge, 726 Allée des Cantines,
Parc d'Activités les Cantines,
33127 Saint-Jean-d'Illac
434 701 819 RCS Bordeaux
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU GERANT
EN DATE DU 4 AVRIL 2025

L'an deux-mille vingt-cinq,
Le quatre avril,

Monsieur Guillaume de TROOSTEMBERGH, agissant en qualité de Gérant de la Société (le « **Gérant** »), a par les présentes fait les déclarations et constatations suivantes, sur la base de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée par décisions unanimes des associés en date du 4 avril 2025 :

DECLARATIONS

Le Gérant déclare que, suivant acte sous-seing privé en date du 4 avril 2025, la société HOLDING GASCIOLLI, Madame Véronique GASCIOLLI et Monsieur Alain GASCIOLLI ont cédé à la société TSPH B.V., société de droit belge, dont le siège social est situé sis 87 Nieuwlandlaan, 3200 - Aarschot, Belgique, immatriculée sous le numéro 1017.330.753, la totalité des parts sociales de la Société qu'ils détenaient.

Qu'en conséquence de ladite cession, l'article 7 des statuts de la Société doit être modifié ainsi qu'il suit, conformément à la deuxième décision du procès-verbal des décisions unanimes des associés de la Société du 4 avril 2025 :

« ***Article 7 – CAPITAL SOCIAL – PARTS SOCIALES***

Le capital social est ainsi fixé à la somme de MILLE EUROS (1.000 €).

Il est divisé en CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10 €) chacune portant les numéros de 1 à 100 lesquelles sont attribuées comme suit :

- *100 parts sociales numérotées de 1 à 100 à la société TSPH B.V.*

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts sociales. »

Conformément à la deuxième décision du procès-verbal des décisions unanimes des associés de la Société du 4 avril 2025, il est procédé à une refonte globale des statuts suite à cette modification statutaire.

Docusign Envelope ID: FD997BD2-4847-4826-968F-0F5D77389FD7

Le Gérant déclare en outre que ladite cession a été rendu opposable ce jour à la Société par transfert sur les registres de la Société, conformément aux dispositions de l'article 1865 du Code Civil.

CONSTATATION

Ces déclarations faites le Gérant constate conformément à la deuxième décision du procès-verbal des décisions unanimes des associés de la Société du 4 avril 2025, que la modification statutaire susvisée est devenue définitive à la date du 4 avril 2025, date du transfert sur le registre des associés de la Société tenu conformément aux dispositions de l'article 51 du décret 78-704 du 3 juillet 1978.

De tout ce que dessus, le Gérant a dressé le présent procès-verbal.



Le Gérant
Monsieur Guillaume de TROOSTEMBERGH